

Propositions présentées par l'ALREP

le mercredi 18 janvier 2006 à 16 h 00 à la Présidence de la République
le jeudi 15 septembre 2005 à 15 h 00 au Ministère de l'Education nationale
pour une meilleure réussite scolaire des élèves intellectuellement précoces
et, par extension, des autres élèves dans les classes hétérogènes
de nos établissements scolaires publics ou privés sous contrat

1) Mise en place d'un programme scientifique, pragmatique et cohérent pour informer sur la précocité intellectuelle, et faire comprendre cette réalité en humanité : définition, reconnaissance comportementale, pédagogie intégrée dans l'hétérogénéité de la classe pour conduire tous les élèves vers l'excellence autant que faire se peut. Cette meilleure information sur la précocité évitera sûrement une forme de maltraitance verbale envers les précoces ayant passé les tests « réfutés » par des psychologues scolaires et des enseignants, et (ou) une forme de harcèlement verbal rencontrée dans la relation enseignants – élèves intellectuellement précoces. Nous savons que les élèves présentent des différences, mais nous connaissons la réalité des similitudes comportementales des élèves afin de favoriser leur attention et les dynamiser vers la volonté d'apprendre dans le cadre collectif de l'hétérogénéité de la classe. Des exemples existent. Toute connaissance s'acquiert par l'étude, l'apprentissage et (ou) par l'expérience.

2) Les filles et garçons intellectuellement précoces sont en général curieux et attendent de la scolarité une sécurisation spatio-temporelle par la connaissance : ils ne doivent pas être déçus. L'emprise des syndicats et associations de parents d'élèves ne doit pas gêner la réalisation normale de la situation contractuelle des personnels d'administration et d'enseignement auprès des élèves. Sans rivalités individuelles ou groupales, ces personnels, en particulier les inspecteurs des écoles et des collèges, doivent mettre en place leurs directives statutaires pour permettre à tous les élèves « des chances égales et une intégration réussie dans la société française » :

-- la transmission des contenus des programmes de manière impérative, sans fausses excuses et sans commentaires déviants, abstraction faite de la nature des cartes scolaires et des zones d'habitation, au-delà des discriminations supposées entre des établissements scolaires, porte ouverte aux dangers de la discrimination sociale, afin d'éviter les dérogations inutiles et le consumérisme scolaire;

-- en même temps, donc, la transmission de valeurs éthiques qui visent à la construction d'une société basée sur la dignité de la vie, sur le respect de soi et des autres, sur le respect du bien public et du bien privé, et sur l'esprit civique convivial.

3) La dénonciation de la perversité des « illusions rétroactives », c'est-à-dire « donner présentement dans l'éducation des filles et des garçons ce que l'adulte n'a pas reçu dans son enfance alors qu'il le souhaitait suivant son émotivité, son éducation, son espace cognitif ». Dans ce schéma, la responsabilité d'adulte est entachée d'une frustration d'enfance; d'où cette attitude pernicieuse, destructrice et préjudiciable pour l'avenir des jeunes qui la subissent comme une mode obligatoire, avec, en même temps, une incidence négative sur l'efficacité professionnelle normale et sur notre avenir en général.

4) La dénonciation de la perversité des « transferts compensatoires », c'est à dire « donner aux filles et garçons la possibilité de faire présentement ce que l'adulte ne peut pas faire familialement, professionnellement et (ou) socialement au nom d'interdits, d'impossibilités, d'empêchements » car ces « faire » sont nuisibles à l'ambiance relationnelle qui entoure ou semble entourer cet adulte. Les filles et les garçons ne sont pas des adultes en miniature et il faut leur laisser le temps de vivre leur enfance et leur adolescence, d'être des enfants, des adolescents.

5) L'éducation de la sexualité ne doit pas heurter les consciences mais favoriser le respect de l'être humain, ainsi que les développements physiologiques, les préventions et situations pathologiques..

6) L'élève intellectuellement précoce peut avoir un comportement provocateur, marginal et désagréable et même de leader suivant un mal-être existentiel venant de lacunes éducatives aux origines diverses. En général, il peut, malgré tout, reconnaître ses erreurs. Les personnels d'administration et d'enseignement doivent affronter avec réalisme, courage et maturité humaine et professionnelle ce qui

est considéré comme des « vagues » à ne pas faire et qui sont dues à la dénonciation, la condamnation, d'actes répréhensibles, délictueux et antiéducatifs aux origines diverses et variées dans tel ou tel établissement scolaire de tel ou tel endroit de telle ou telle ville :

- rackets, harcèlements, agressivités physiques et (ou) orales éventuellement à caractère sexuel,
- détériorations du bien public comme du bien privé, vandalismes,
- rivalités et (ou) manipulations agressives d'individus ou de groupes vis à vis d'autrui, d'autres groupes,
- attitudes disgracieuses de nombreux enseignants oubliant leur éthique élémentaire envers les élèves, les parents et réciproquement, attitudes gênantes pour créer, installer, continuer la convivialité entre ces trois ensembles : élèves, enseignants, parents, auxquels il faut ajouter le personnel administratif. Il existe des habitudes réciproques de fronderies, de propos disgracieux pouvant devenir du harcèlement oral, de rivalités à délaissier au profit d'habitudes réciproques d'acceptation, de compréhension, de partage, de respect, de convivialité,
- attitudes gênant l'application du règlement intérieur, ainsi que les démarches normales et efficaces pour les apprentissages scolaires,
- tel ou tel empêchement pour la marche normale de l'établissement quel qu'il soit,
- etc ...

7) Dans les établissements scolaires publics, pas d'exclusion des religions reconnues par la législation française. A la limite les exclure toutes. Faire attention aux dérives d'un prosélytisme sectaire de n'importe quelle origine individuelle ou groupale créant l'agressivité envers les autres en tant qu'individus ou en tant que groupes.

8) Pour éviter le constat fréquent de l'ennui scolaire chez les élèves intellectuellement précoces qui se justifient en indiquant que l'apprentissage scolaire est sans intérêt pour eux ou trop facile, préférant alors se réfugier dans leur imaginaire, il est nécessaire et utile de leur faire connaître avec conviction et détermination l'aspect libérateur dû à la connaissance des programmes scolaires, sans discrimination disciplinaire à l'école et au collège, et d'être très prudent quant à l'usage de l'informatique et d'internet. De même, sauf dans les cas d'allergie alimentaire, faire connaître la nécessité hygiénique d'une alimentation variée, non limitée à quelques préférences !

9) Les diplômes ne doivent pas être bradés, galvaudés par soucis démagogiques électoralistes. Actuellement, étant donné divers réajustements, le pourcentage de réussite aux examens ne dépend pas du niveau des élèves, mais de la baisse du niveau des sujets présentés aux candidats et du travail demandé aux élèves. Ces candidats sont trompés quant à leurs réelles capacités cognitives scolaires et individuelles. C'est donc une situation irrespectueuse de leur être-là qui acquiert des illusions trompeuses sur sa personnalité et frustrantes pour l'organisation de son avenir. Le sentiment d'injustice, qui en découle et s'hypertrophie chez l'élève précoce en particulier, peut avoir pour conséquence l'apparition de mécontentements agressifs et disgracieux envers lui-même, les autres et la société.

10) Par analogie, permettre aux jeunes de recevoir et d'acquérir les données éducatives et pédagogiques qui favorisent la dynamique, la volonté, la détermination, l'effort chez les sportifs pour acquérir la technicité efficace dans le cadre du ou des sports choisis et de permettre ainsi de « gagner » : l'élève intellectuellement précoce a, en général, besoin de situations où la difficulté stimule. Mais cette acquisition a lieu sans les exagérations connues et dangereuses pour l'esprit comme pour le corps.

11) Ne pas avoir peur du mot « sélection », avec toute la prudence requise. Ce mot est accepté en de nombreux domaines, en particulier grâce à la pression médiatique et à la publicité pseudo-valorisante pour l'individu. Partager les données éducatives comportementales collectives rencontrées dans les groupes de sportifs ou autres lieux où l'ambiance collective est nécessaire et utile vers la performance afin de les mettre à la disposition de l'hétérogénéité de la classe pour les divers apprentissages.

12) Transmettre le constat que notre mode de vie actuel, qui a des défauts certes, mais aussi des qualités dont il est peu parlé, est le résultat de la conquête par l'action du travail au sens large d'êtres humains très souvent intellectuellement précoces non reconnus qui nous ont précédés. Rien n'est acquis et tout est à conquérir et à poursuivre par la qualité de son travail au sens large dans le cadre de la scolarité et, plus tard, dans les différents emplois quels qu'ils soient pour toujours « améliorer l'héritage de nos ancêtres ».